

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Pref

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026, le 28 Avril à 18:15, le Conseil Municipal de la Commune de HORNAING s'est réuni à la Salle des Mariages, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELANNOY Frédéric, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/04/2026.

Présents : M. DELANNOY Frédéric, Maire, Mmes : BOULENT Anne, CHATELIN Sandrine, DELBECQ Sylvie, DESMYTER Gaëlle, GUIROUAOU Meriem, LAVAURE Adeline, MACAREZ Anne-Sophie, NOULETTE Jessica, VERHOEVEN Heidi, VILCOT Lise-Marie, MM : CLOCHARD Jean-François, DESMOUCELLE Didier, GAZET Christian, HOCQ Daniel, KUNZLI Olivier, LELONG Julien, RATAJCZAK Christophe, SARAÏS Jacky, VELU Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MOREAU Valérie à Mme VILCOT Lise-Marie, MM : ACCETTONE Grégory à M. HOCQ Daniel, REMY Benoît à M. DELANNOY Frédéric

A été nommé(e) secrétaire : Mme DELBECQ Sylvie

202628 – Participation AFEP - Ecole Ste Anne - Année scolaire 2024/2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du contrat d'association passé avec l'école Privée Sainte-Anne, la Commune doit participer aux frais de fonctionnement de cet établissement.

Le nombre d'élèves des classes primaires concernées est de 21 pour l'année scolaire 2024/2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de verser à l'école privée Sainte-Anne - AFEP -, une participation aux frais de fonctionnement de 6 713.70 € (six mille sept cent treize euros et soixante-dix centimes), soit 21 élèves à 319.70€.

Cette dépense est reprise à l'article 65748.212 du budget primitif 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/05/2026
Le Maire
Frédéric DELANNOY

